



l'info-giratoire

4 octobre 2004

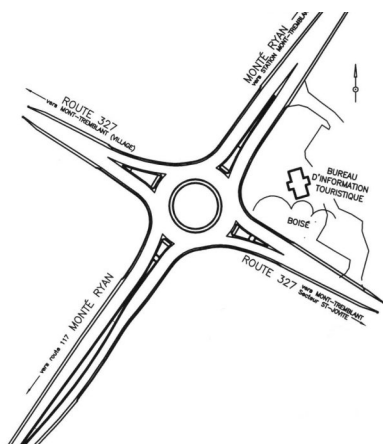
Ralentissez, on tourne!

Bulletin no. 2

Ce bulletin d'information, le deuxième d'une série de cinq, vise à informer les différents publics concernés sur la construction du carrefour à Mont-Tremblant. Il se veut un outil d'information et de référence sur les carrefours giratoires. Il a pour objectif de sensibiliser les usagers de la route au comportement routier sécuritaire à adopter face à ces installations relativement nouvelles au Québec.

Avantages d'un carrefour giratoire

Le carrefour giratoire présente de nombreux avantages par rapport aux intersections avec feux de circulation. Premièrement, en obligeant les conducteurs à réduire leur vitesse, ce type d'aménagement contribue à diminuer le nombre d'accidents. Deuxièmement, il est impossible de brûler un feu rouge ou qu'il se produise un accident latéral à grande vitesse. Ensuite, la présence d'un carrefour giratoire accroît grandement la fluidité de la circulation puisque les véhicules ont rarement à y effectuer un arrêt



complet pour céder le passage et aussi puisque les véhicules n'ont pas à s'immobiliser lorsqu'ils veulent effectuer un virage à gauche à l'intersection. Finalement, sur le plan environnemental, le carrefour a aussi fait ses preuves. En effet, il contribue à réduire le bruit, les camions lourds ayant moins souvent à effectuer un arrêt complet ou à recourir à l'utilisation du frein à moteur. De plus, la consommation d'essence est légèrement réduite, et conséquemment la pollution atmosphérique. L'aspect visuel est également bonifié par, entre autres, la plantation de végétation dans l'îlot central.

Petite histoire des carrefours giratoires

Au Québec, les carrefours giratoires existent depuis quelques années seulement. En 2001, la région de l'Abitibi-Témiscamingue a été le site du premier carrefour giratoire sur le réseau du ministère des Transports. À ce jour, l'Abitibi-Témiscamingue compte quatre carrefours giratoires en service. En 2002, la région des Laurentides a inauguré un premier carrefour à Mont-Tremblant. En 2003, la région de l'Outaouais a mis en service deux carrefours giratoires. Au cours de la saison des travaux 2004, sept nouvelles constructions de carrefours giratoires seront complétées. La ville de Mont-Tremblant aura un deuxième carrefour giratoire situé à l'intersection de la route 327 et de la montée Ryan. Les carrefours prennent un essor considérable dans l'aménagement routier puisque d'autres projets sont actuellement à l'étude dans plusieurs régions de la belle province.



Photo : Gervais Pigeon

L'intersection de la route 327 et de la montée Ryan à Mont-Tremblant pendant la construction du carrefour giratoire. (28 septembre 2004)



Puisque d'autres types de travaux sont également en cours dans le secteur de la montée Ryan et de la route 327, Transports Québec incite les usagers de ces artères à redoubler de prudence sur le site de ce chantier routier. Pour la sécurité des usagers de la route et des travailleurs, la limite de vitesse a été diminuée à 50 km/h. Des signaleurs seront présents afin de bien guider les conducteurs tout au long de leur parcours. *Profitez de la vie, ralentissez!*

Pour renseignements :

Ministère des Transports
Direction des Laurentides-Lanaudière
222, rue Saint-Georges, 2e étage
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4Z9

Téléphone : (450) 569-3057
Télécopieur : (450) 569-3072
Courriel : dll@mtq.gouv.qc.ca